

# Axe 2

## Partenariats

### Renforcer les partenariats afin d'assurer le déploiement coordonné de mesures en faveur de la durabilité

(cible internationale 17.17)

L'ambition universelle et transversale de l'Agenda 2030 implique de s'appuyer sur des partenariats solides aussi à l'externe de l'administration cantonale. Une concrétisation efficace de la durabilité repose, en effet, sur des individus qui agissent à des échelles et avec des sphères d'influence qui varient. Une action en silo, chacun-e pour soi, n'est pas envisageable pour atteindre les objectifs de développement durable. Au contraire, la coopération et l'échange sont nécessaires à la réalisation de ces objectifs communs. Ce principe, qui vaut au niveau international, fait également pleinement sens à l'échelle cantonale.

Dans le fédéralisme helvétique, les sphères d'influence dépendent fortement de la répartition des compétences formelles entre les niveaux (Confédération, Cantons, communes). Les communes sont, en particulier, des partenaires indispensables à la mise en œuvre d'une démarche de durabilité cohérente à l'échelle du territoire cantonal. A cette nécessaire coordination verticale s'ajoutent de multiples enjeux de coordination horizontale, avec l'économie privée et avec les organismes prestataires de tâches publiques déléguées.

Plusieurs coordinations méritent d'être créées ou renforcées afin de garantir le bon déploiement des mesures en faveur de la durabilité. Dans ce deuxième axe transversal, quatre actions sont proposées :

- **Action 5 : Échanges Canton-Communes**
- **Action 6 : Portail pour les communes**
- **Action 7 : Plateforme économie durable**
- **Action 8 : Organismes prestataires**





## Action 5 : Échanges Canton-Communes

### Renforcer les partenariats et les échanges de bonnes pratiques entre le Canton et les communes dans le domaine de la durabilité

#### Contexte et besoin identifié

Les communes sont des partenaires essentiels à la mise en œuvre des objectifs de l'Agenda 2030 et du Plan climat vaudois. Quelle que soit leur taille, elles portent de nombreuses démarches de durabilité et font face à des défis communs. L'échange d'expérience et la bonne coordination entre les actions du Canton et des communes recèle dès lors un fort potentiel en termes de synergies. Le dialogue régulier avec les élu-e-s locaux-ales, les associations faitières et le personnel technique des communes contribue à l'efficacité des réponses à apporter aux enjeux climatiques et de durabilité.

#### Réponse proposée

Les échanges fructueux initiés par le Bureau de la durabilité (BuD) dans le cadre de l'association des collectivités romandes engagées en faveur de la durabilité – Coord21 – sont maintenus et les échanges à l'échelle du territoire cantonal sont renforcés. Des rencontres sont régulièrement organisées afin d'approfondir des thèmes liés à la durabilité et d'échanger sur les défis, les besoins et les bonnes pratiques. Ces échanges offrent, d'une part, des réponses très concrètes aux attentes communales, notamment sous la forme de formations ou d'autres formes de coordination (ateliers thématiques, mandats communs, etc.). D'autre part, elles permettent un réglage fin des prestations du Canton en direction des communes dans le domaine du climat et de la durabilité.

#### Objectifs

- Entretenir des échanges réguliers avec les communes afin d'identifier leurs attentes.
- Apporter une expertise aux communes pour intégrer la durabilité dans leurs politiques publiques.
- Encourager les échanges de bonnes pratiques et le développement de projets communs.
- Promouvoir la durabilité sur l'ensemble du territoire cantonal.

#### Résultats attendus

- Le Canton de Vaud s'implique activement dans les réseaux existants.
- En collaboration avec d'autres services, le BuD propose des formations et des ateliers aux communes.

#### Publics cibles

- Communes vaudoises
- Services de l'ACV

#### Porteurs

- Bureau de la durabilité
- Services de l'ACV



## Action 6 : Portail pour les communes

### Mettre en place un portail de la durabilité pour les communes fournissant des outils et informations pratiques contribuant à l'atteinte des cibles de l'Agenda 2030 au niveau local

#### Contexte et besoin identifié

Dans les multiples domaines couverts par l'Agenda 2030, des prestations et outils à l'attention des communes sont proposés par les services de l'ACV (formations, outils pratiques, recommandations, ateliers, etc.). A ce jour cependant, les communes n'ont pas une vue d'ensemble de l'existant. Pour que ces prestations soient plus efficaces et qu'élu-e-s et personnel des communes en bénéficient plus systématiquement, il importe de leur faciliter l'accès à ces différentes prestations.

#### Réponse proposée

Le Bureau de la durabilité (BuD) est chargé de mettre en place un portail de la durabilité virtuel qui oriente rapidement et simplement les communes vers les prestations d'accompagnement et de soutien proposés par les services. Ce portail ne remplace pas les guichets et les prestations existantes, mais valorise leur contenu et y facilite l'accès. Lorsque cela est nécessaire, les prestations sont adaptées aux capacités des communes, en distinguant notamment les communes sans personnel dédié de celles plus largement dotées en ressources et en expertise.

#### Objectifs

- Faciliter l'accès à l'information pour les élu-e-s et le personnel des communes.
- Valoriser les prestations des services de l'ACV à l'attention des communes.
- Coordonner les messages de l'ACV à l'attention des communes au sujet de la durabilité et du climat.
- Promouvoir la durabilité sur le territoire cantonal.

#### Résultats attendus

- Le BuD crée un portail virtuel qui est connu et utilisé par les communes vaudoises.
- Les services de l'ACV utilisent le portail comme moyen de communication envers les communes.
- Les communes connaissent les prestations de l'ACV et savent à qui s'adresser pour en bénéficier.

#### Publics cibles

- Communes vaudoises
- Services de l'ACV

#### Porteurs

- Bureau de la durabilité
- Services de l'ACV



## Action 7 : Plateforme économie durable

### Développer et animer une plateforme d'échanges sur l'économie durable avec les milieux économiques

#### Contexte et besoin identifié

Le tissu économique vaudois a un rôle structurant majeur en matière de durabilité. Pour répondre à cet enjeu, la politique d'appui au développement économique (PADE 2020-2025) intègre une stratégie de soutien à l'économie durable. Elle fixe trois axes stratégiques, dont le premier prévoit d'accompagner les associations économiques et les entreprises vaudoises dans une transition vers l'économie durable. Cela implique de stimuler, d'informer, de former, mais aussi de mettre en réseau les acteur-trice-s afin de favoriser les échanges de bonnes pratiques en matière de durabilité. Cela nécessite un travail de promotion et de coordination.

#### Réponse proposée

Pour concrétiser cet objectif stratégique, la PADE prévoit la création d'une plateforme cantonale pour l'économie durable. Cette plateforme coordonne les actions de promotion et sert d'interface entre les entreprises, les administrations publiques et un futur réseau d'expert-e-s. Elle organise des appels à projets en vue de distribuer les soutiens de la PADE aux entreprises. Par ses activités et sa structure organisationnelle, cette plateforme implique le secteur privé, afin de favoriser son implication et l'appropriation par les entreprises.

#### Objectifs

- Favoriser les échanges entre les différents acteur-trice-s engagés en faveur de l'économie durable.
- Former et informer les acteur-trice-s du tissu économique vaudois sur les enjeux, risques et opportunités de la durabilité.
- Stimuler et accompagner la transition des entreprises vers une économie durable.
- Faire reconnaître l'État de Vaud comme leader en matière d'économie durable.

#### Résultats attendus

- Avec l'appui du BuD, le Service de la promotion de l'économie et de l'innovation (SPEI) crée un guichet chargé de coordonner, former et informer les publics cibles.
- Le tissu économique vaudois entame et poursuit une transition vers une économie durable.
- Le canton de Vaud est reconnu comme leader de cette thématique en Suisse.

#### Publics cibles

- Milieux économiques
- Milieux de la formation et de la recherche
- Collectivités (communes, Cantons et Confédération)

#### Porteurs

- Service de la promotion de l'économie et de l'innovation
- Bureau de la durabilité



## Action 8 : Organismes prestataires

### Favoriser et accompagner l'engagement en faveur de la durabilité des organismes prestataires de tâches publiques déléguées

#### Contexte et besoin identifié

L'action publique cantonale est partiellement déléguée à des organismes prestataires avec lesquels le Canton signe différents types de conventions de subventionnement. À ce titre, la loi sur les subventions indique que pour être opportunes, les subventions doivent être compatibles avec les objectifs et les critères du développement durable (art.5.b). Dès lors, en application de ce principe général<sup>8</sup> et afin de concrétiser les engagements du Canton en matière de durabilité, il est souhaitable que les prestataires de l'État contribuent à l'engagement du Canton en faveur de la durabilité. Cette contribution sera facilitée dans le cas des prestataires disposant déjà d'une entité en charge de la durabilité avec laquelle le BuD pourra établir un partenariat. D'ailleurs, une coordination des responsables de la durabilité existe depuis 2009<sup>9</sup>.

#### Réponse proposée

Un accompagnement des organismes prestataires et des services qui signent les conventions est nécessaire pour coordonner les aspects en lien avec la durabilité. Concrètement, il est proposé, d'une part, que le BuD élabore une (des) clause(s) modèle que les services de l'ACV puissent intégrer lors du renouvellement des conventions. Ces clauses seront définies en cohérence avec la démarche proposée pour les critères de durabilité (Action 3). D'autre part, il est aussi nécessaire d'intensifier la collaboration avec les responsables de la durabilité dans ces entités. A cette fin, la coordination existante, à laquelle le Bureau de la durabilité (BuD) participe activement, mérite d'être modernisée et élargie à d'autres prestataires intéressés.

#### Objectifs

- Renforcer la mise en œuvre de la durabilité dans les tâches publiques déléguées.
- Encourager la coordination entre l'État et les principaux organismes prestataires en matière de durabilité.
- Favoriser le transfert de bonnes pratiques, la mise en commun de ressources, ainsi que le partage de connaissances sur les exigences en matière de durabilité.

#### Résultats attendus

- Les services de l'ACV qui signent des conventions prévoyant la délégation de tâches publiques disposent d'une (de) clause(s) modèle(s) à intégrer dans les nouveaux accords.
- Les organismes prestataires accroissent l'efficacité et l'efficacé de la mise en œuvre de la durabilité dans leurs pratiques et leur sphère d'influence.
- Avec l'appui du BuD, les responsables de la durabilité dans les organismes prestataires créent des synergies favorables à leur action en faveur de la durabilité.
- Les organismes prestataires bénéficient d'une visibilité accrue de leurs actions en faveur de la durabilité.

#### Publics cibles

- Organismes prestataires de tâches déléguées

#### Porteurs

- Bureau de la durabilité
- Services de l'ACV

<sup>8</sup> Le principe est celui de l'application de la LSubv, même si certaines prestations soumises à la TVA en sont exclues (arrêt du TF au sujet des groupements forestiers). Cette action transversale répond au principe général et ne traite pas des cas particuliers. Il s'agit d'appuyer les services et les organismes prestataires concernés, sans créer aucune contrainte.

<sup>9</sup> Y participent notamment la Fédération des Hôpitaux Vaudois (FHV), Ecole Polytechnique de Lausanne (EPFL), Ecole Hôtelière de Lausanne (EHL), Radio Télévision Suisse (RTS), Haute Ecole Spécialisée de Suisse Orientale (HES-SO).